

OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces



L'approvisionnement accessible

L'approvisionnement accessible est une manière de concevoir l'achat et la location de produits et de services qui suppose un questionnement quant à leur convivialité et à leur facilité d'utilisation par les personnes handicapées. Tenir compte de l'approvisionnement accessible peut se traduire concrètement de deux façons. En premier lieu, les organisations se dotent prioritairement de produits ou de services inclusifs, c'est-à-dire pouvant être utilisés par le plus grand nombre possible de personnes, qu'elles aient ou non des incapacités, et ce, peu importe le type d'incapacité. En second lieu, les organisations doivent procéder, dans certains cas, à l'achat ou à la location de produits adaptés conçus afin de répondre aux besoins d'une personne ayant un type précis d'incapacité. Ces deux types d'intervention constituent des façons de tenir compte de l'approvisionnement accessible.

Les municipalités de moins de 15 000 habitants et l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées

Toutes les municipalités du Québec sont assujetties à l'obligation légale relative à l'approvisionnement en produits et services accessibles aux personnes handicapées. Bien que la réalité

des municipalités de plus grande taille soit différente de celle des petites municipalités, il est possible pour ces dernières de mettre en place des mesures concrètes visant l'amélioration de la participation sociale des personnes handicapées tout en tenant compte du contexte qui est le leur. D'ailleurs, plusieurs de ces municipalités se sont dotées de politiques familiales ou prennent part à la démarche Municipalités amies des aînés. De nombreuses actions favorisant la participation sociale des personnes handicapées peuvent s'arrimer avec ces démarches.

En ce qui concerne l'approvisionnement en biens et en services accessibles, la meilleure façon d'aborder cette question pour une municipalité de moins de 15 000 habitants¹ est de placer cette préoccupation à la base de tout processus d'achat ou de location de biens et de services. Ceux-ci seront ainsi accessibles au plus grand nombre de personnes, ce qui inclut les personnes handicapées. Cette façon de concevoir l'approvisionnement permet d'éliminer les coûts qu'entraîneraient des adaptations subséquentes puisque les éléments qui favorisent l'accessibilité des produits ou des services sont intégrés au tout début du processus. Les municipalités réaliseront ainsi des économies.

De plus, une municipalité qui intègre l'accessibilité dans son processus d'approvisionnement évitera des dépenses supplémentaires lorsqu'elle embauchera un employé handicapé ou qu'un citoyen handicapé aura recours à ses services. En ce qui concerne le matériel, les municipalités devraient profiter des occasions créées par le remplacement d'appareils désuets pour choisir des produits qui sont accessibles au plus grand nombre de personnes.

L'Office des personnes handicapées du Québec, de concert avec ses différents partenaires, travaille à l'élaboration d'outils à l'intention des municipalités. Ces outils aideront les municipalités, quelle que soit leur taille, à tenir compte de l'accessibilité aux personnes handicapées dans le cadre de leur processus d'approvisionnement. Le bulletin « L'Approvisionnement accessible », publié semestriellement, est un bon moyen de découvrir les outils développés dans ce domaine et les nouveautés en matière de produits et services accessibles. Il s'agit également d'une vitrine intéressante qui permet à nos partenaires de partout au Québec de partager leurs bons coups en matière d'approvisionnement accessible.

¹ L'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale stipule que les municipalités de 15 000 habitants et plus doivent, à chaque année, adopter et rendre public un plan d'action identifiant notamment les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Le présent texte s'adresse plus spécifiquement aux municipalités de moins de 15 000 habitants.

La Ville de Rimouski - soucieuse de l'approvisionnement accessible

La Ville de Rimouski se veut inclusive et encourage la participation de tous ses citoyens. Un travail de sensibilisation aux besoins des personnes ayant des incapacités a permis aux différents intervenants municipaux de développer une saine préoccupation quant à l'accessibilité de tous les services et infrastructures offerts aux citoyens rimouskois. Au cours des dernières années la Ville de Rimouski a réalisé plusieurs interventions dans les différentes sphères d'activités qui lui sont dévolues afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées et de leur offrir une excellente qualité de service.

Des petits détails aux grands travaux de rénovation, tous participent à une meilleure accessibilité. Les informations sur le site Internet de la Ville de Rimouski sont disponibles avec l'option d'ajustement de la taille des caractères. Le détenteur du contrat de ramassage des ordures ménagères et de la récupération est sensibilisé à ne pas obstruer les trottoirs quand les bacs sont remis en place. Lors du remplacement des tables de pique-nique, on envisage l'achat de modèles adaptés. D'année en année, on fait l'acquisition de sièges de balançoire adaptés pour qu'éventuellement tous les centres communautaires en disposent. Chaque fois que la Ville de Rimouski procède à la location de cabines de toilette chimique, elle applique un ratio d'au moins une cabine adaptée pour les locations de dix



cabines ou moins et un ratio d'une cabine adaptée sur dix pour les locations de plus de dix cabines. Les cabines de toilette situées aux extrémités de la Promenade de la mer sont des modèles adaptés.

Des projets de plus grande envergure, comme l'aménagement d'une rampe intérieure au Colisée ainsi que l'aménagement et l'adaptation de la piscine Saint-Germain (accès au bâtiment, vestiaire adapté et système de mise à l'eau sécuritaire), font la fierté de tous les Rimouskois. La Ville de Rimouski est de plus en plus proactive et pose des gestes concrets en amont des projets pour l'accessibilité, comme ce fut le cas lors de la récente construction du centre communautaire Saint-Pie-X. L'élimination des obstacles à l'intégration des personnes handicapées est un défi de taille en perpétuel renouvellement. La Ville de Rimouski continuera à sensibiliser les membres de son personnel pour que soit toujours présente à leur esprit l'importance de s'assurer de l'accessibilité des équipements et des infrastructures qu'elle prévoit mettre à la disposition de ses citoyens.



→ *Texte et photos fournis par : la Ville de Rimouski*

Produit vedette

Cette seconde édition de la chronique « Produit vedette » est consacrée au téléphone intelligent **iPhone** de la compagnie Apple.

Le **iPhone** d'Apple est un appareil populaire généralement d'usage personnel pouvant également être un outil de travail des plus versatile. Ses nombreuses options d'accessibilité ainsi que les applications ou les accessoires disponibles sur le marché nous permettent de classer ce téléphone intelligent parmi les produits inclusifs.



Le téléphone **iPhone** offre de nombreuses options d'accessibilité, notamment :

- lecteur d'écran « VoiceOver » intégré fonctionnant à l'aide de gestes simples;
- assistant intelligent « Siri » à commande vocale;
- affichage en mode blanc sur noir pour augmenter les contrastes;
- possibilité de passer des appels vidéo en utilisant « FaceTime »;
- alertes sonores, visibles et vibrantes et clavier intelligent avec saisie de texte prédictive.

Il existe plusieurs accessoires ou applications qui contribuent à diminuer les obstacles pouvant être rencontrés par des personnes handicapées. Apple consacre d'ailleurs une section de son site Internet aux options d'accessibilité disponibles pour ses différents produits (<https://www.apple.com/fr/accessibility/>). L'application MARTI, conçue au Québec, est une option intéressante compatible avec le iPhone. Il s'agit d'un assistant à la réalisation de tâches utilisant des séquences d'images qui peut être utile aux personnes ayant une incapacité liée aux activités intellectuelles. Il est disponible sur iTunes : <https://itunes.apple.com/ca/app/marti/id489615229?mt=8>.

À surveiller : notre prochaine édition en mai 2013